



**Synthèse du Président relative
à la Troisième session de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe
et
à la Conférence mondiale sur la reconstruction
Genève, 8-13 mai 2011
« Investir aujourd’hui pour des lendemains plus sûrs – Accroître les investissements
au niveau des actions locales. »**

1. La troisième session de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et la Conférence mondiale sur la reconstruction se sont réunies à Genève les 8-13 mai 2011. La Plate-forme mondiale a été ouverte par le secrétaire général des Nations Unies, BAN Ki- Moon, et présidée par le secrétaire général adjoint. Elle a salué le Docteur Susilo Bambang Yudhoyono, Président de la République d’Indonésie, en tant que champion mondial de la réduction des risques de catastrophe.
2. Cette session de la Plate-forme mondiale a regroupé un des plus importants ensembles de personnes engagées dans le développement de la résilience – y compris plusieurs chefs d’état, ministres, un directeur général de la Banque mondiale, plus de 2.600 délégués représentant 168 gouvernements, 25 organisations intergouvernementales, 65 organisations non gouvernementales, des parlementaires, le secteur privé, des gouvernements locaux, des institutions universitaires, la société civile et des organisations internationales.
3. La moitié de l’humanité vit désormais dans des villes. D’ici 2050, l’urbanisation s’élèvera à 70% et le risque urbain augmentera proportionnellement. Le risque est encore accru par des facteurs tels que la pauvreté rurale et urbaine, le changement climatique, les écosystèmes en déclin, et les choix de développement comprenant les infrastructures énergétiques. L’engagement en faveur de la résilience est urgent en particulier au sein des groupes vulnérables, des localités et régions comprenant les PEID et les PMA.
4. Le rapport à mi-parcours affirme qu’un progrès significatif est en cours de réalisation dans la mise en place du cadre d’action de Hyogo et que ses principes ont été fermement établis et souscrits. Les discussions de la troisième session ont démontré que nous possédons actuellement la connaissance, les moyens et la volonté de faire de la réduction des risques de catastrophe une priorité nationale, locale et internationale. Il y a un sentiment d’urgence et des impératifs politiques et économiques clairs en faveur des investissements pour la réduction des risques de catastrophe.
5. Le secrétaire général des Nations Unies a lancé un appel en vue d’une coalition d’action pour la réduction des risques de catastrophe, et a annoncé une réunion de haut niveau durant la prochaine assemblée générale, afin d’aborder le lien existant entre les catastrophes naturelles et la sécurité nucléaire. Le Japon a offert d’accueillir la troisième conférence mondiale sur la réduction des catastrophes en 2015.
6. De nombreux maires ont renouvelé leur engagement en faveur des Dix Points Essentiels de la campagne intitulée « Ma ville se prépare ». Les participants du secteur privé ont signifié leur accord sur une liste de Cinq points essentiels pour le secteur privé et ont émis une Déclaration d’engagement en faveur de la prévention des catastrophes, la résilience et la réduction des risques. Une déclaration commune appelle à

accroître les forces du système de santé communautaire, considérée comme vitale pour la réduction des catastrophes. Les jeunes se sont réunis pour proposer une Charte en cinq points concernant les enfants et la réduction des catastrophes. Les organisations régionales ont réaffirmé leur volonté de mettre en œuvre les stratégies régionales adoptées lors des réunions ministérielles dans le monde entier.

7. Le choix qui nous attend, en tant que gouvernements, institutions, communautés et individus, est celui de placer la réduction du risque de catastrophe au premier plan de nos efforts afin de préserver et de protéger l'équilibre de la nature, d'assurer un développement durable ainsi que le bien-être des générations futures. Pour ce faire, nous avons besoin de :
 - 7.1 Soutenir les gouvernements locaux et acteurs non-gouvernementaux dans leur rôle de première ligne dans la mise en œuvre de la réduction des risques.
 - 7.2 Utiliser le potentiel inexploité des acteurs locaux et miser sur le rôle des femmes comme agents du changement.
 - 7.3 Impliquer les enfants et les jeunes dans les décisions de réduction des risques de catastrophe qui affectent leur avenir, comme une manière concrète d'assurer une action locale efficace.
 - 7.4 Engager pleinement le secteur privé comme chef de file dans la construction d'infrastructures résistantes, le développement durable des zones urbaines, la sécurité énergétique et la protection des ressources essentielles.
 - 7.5 Tabler sur le rôle joué par les parlementaires dans la définition des politiques gouvernementales et des normes, la supervision et le contrôle, dans le cadre législatif et la création d'environnements permettant la réduction des risques.
 - 7.6 Miser sur le travail et les liens entre les plates-formes nationales et régionales pour la réduction des risques de catastrophe, en renforçant en particulier, la collaboration entre les différentes parties intéressées.
 - 7.7 Promouvoir le rôle d'organisations régionales et sous-régionales dans la coordination de la mise en application du cadre d'action de Hyogo.
 - 7.8 Engager activement et soutenir les communautés scientifiques et techniques afin d'obtenir suffisamment d'informations pour permettre les prises de décisions.
 - 7.9 Renforcer et donner des ressources à l'UNISDR afin de favoriser la mise en œuvre des recommandations de cette plate-forme, reconnaissant son rôle de leadership dans la réduction des risques de catastrophe au sein des Nations Unies.
8. La troisième session de la Plate-forme mondiale a identifié les étapes cruciales suivantes :
 - 8.1 Rappeler et exécuter les engagements de la seconde session de la plate-forme mondiale de 2009, qui fixent les objectifs pour la réduction des risques de catastrophe (voir l'encart).

- 8.2 Accroître les investissements dans la réduction des risques de catastrophe au niveau local et assurer que la croissance nationale n'augmente pas les risques locaux. S'occuper d'actions locales directement au niveau des objectifs de croissance, plans nationaux et politiques nationales. Renforcer les capacités des gouvernements locaux et assurer la disponibilité de ressources. Encourager la collaboration entre les communautés et volontaires, y compris à travers l'évaluation participative des risques et le suivi et le retour d'information des différentes parties locales intéressées.
- 8.3 Développer des normes et indicateurs pour mesurer l'efficacité de la réduction des risques de catastrophe, tant au niveau national que régional, afin de guider les investissements du secteur public et privé et d'améliorer la qualité et cohérence de la mise en œuvre.
- 8.4 Tenir compte des pertes dues aux catastrophes, de manière standardisée pour faciliter les analyses intégrées des dangers multiples comme base de la prise de décision relative au développement et d'information ouverte au public en matière de risques.
- 8.5 Augmenter les allocations de budget consacrées à la réduction des risques de catastrophe en utilisant des mécanismes d'estimation des risques, de planification budgétaire et d'évaluation des projets, dans tous les investissements de développement. Créer des incitations à l'investissement pour la prévention. Protéger les finances publiques avec des mécanismes contre les imprévus, y compris l'assurance.
- 8.6 Suivre le cours des investissements dans la réduction des risques de catastrophe pour apporter une preuve évidente des coûts et bénéfices des investissements, à travers des informations vérifiables et fiables aux gouvernements et au public et comme moyen supplémentaire de promouvoir l'efficacité de l'aide.
- 8.7 Apporter des conseils aux plates-formes nationales pour améliorer l'efficacité et encourager le niveau directorial de la prise de décision. Faire en sorte que la responsabilité de la réduction des risques de catastrophe soit prise par les autorités politiques compétentes pour une application accrue par l'ensemble des secteurs à travers un engagement intensifié avec les parlementaires, les autorités locales et la société civile.
- 8.8 Augmenter la sensibilisation du public aux risques de catastrophe en encourageant l'accès universel à l'information sur les risques, à l'éducation, en soutenant la demande sociale pour la réduction des risques de catastrophe, et en encourageant la sécurité et la responsabilité individuelles. Utiliser les technologies de communication disponibles pour offrir une information claire et concise.
- 8.9 Identifier et préparer à de nouveaux risques, y compris ceux qui sont associés aux dangers technologiques et aux menaces de pandémie, à travers l'évaluation des dangers multiples basée sur une information scientifique et un développement de scénarios. Encourager la coopération trans-sectorielle pour obtenir le meilleur usage possible de l'information disponible et de la technologie.
- 8.10 Éviter l'emploi inefficace de ressources existantes en assurant l'accès aux technologies pour la réduction des risques comme moyen d'ajustement et de promotion d'approches intégrées du

développement, qui s'occupent de l'adaptation aux changements climatiques, de la réduction des risques de catastrophe et de la gestion et restauration des écosystèmes.

- 8.11 Assurer la disponibilité d'information scientifique spécifique concernant le climat à travers le Cadre Mondial de Services pour le Climat afin d'appuyer les investissements et la planification effectués en connaissance de cause à tous les niveaux. Inclure, également, la gestion intégrée de la sécheresse, la gestion des feux de végétation et la sécurité alimentaire dans les politiques de réduction des risques et la planification au développement.
- 8.12 Adopter des mécanismes innovateurs de protection sociale et de gestion des écosystèmes pour réduire les impacts des catastrophes, basés sur la compréhension des dynamiques de la vulnérabilité et garantissant la protection des familles, communautés et groupes sociaux les plus vulnérables.
- 8.13 Se réjouir de la continuation du travail du Groupe Consultatif pour l'évaluation à mi-parcours du cadre d'action de Hyogo, en vue d'apporter des conseils sur le suivi de la Plate-forme mondiale et de contribuer à la formulation d'un instrument après 2015, dont la première ébauche sera revue en 2013 et finalisée en 2014.
- 8.14 Encourager l'identification et la préparation face à de nouveaux risques émergents, en recommandant au secrétaire général des Nations Unies de constituer un groupe d'éminents experts spécialisés dans la réduction des risques de catastrophe, qui présentera un rapport à la quatrième session de la Plate-forme mondiale.
- 8.15 S'assurer de l'attention portée à la réduction des risques de catastrophe dans les prochaines réunions, comme la 5^{ème} Conférence ministérielle asiatique en Indonésie, Rio+20, les mécanismes liés à UNFCCC, le 6^{ème} Forum Mondial sur les Villes et la Réunion sur l'efficacité de l'aide en 2011. Soutenir la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement à travers la promotion de stratégies de réduction des risques qui protègent les investissements de développement.

9. La Conférence mondiale sur la reconstruction

- 9.1 A reconnu que l'aide accordée aux pays submergés par l'ampleur et le coût de la reconstruction après une catastrophe est souvent coordonnée de manière inadéquate. Le financement inégal et imprévisible n'arrive pas toujours à celui qui en a besoin. Peu d'états intègrent la prévention des catastrophes dans la planification de la reconstruction et du redressement, minant ainsi les perspectives de développement et de viabilité des investissements.
- 9.2 A reconnu que, d'après les enseignements tirés des expériences précédentes, un redressement bien planifié et coordonné obtient de meilleurs résultats à un prix inférieur et favorise la durabilité et la résilience aux catastrophes. Autorité, partenariats et assistance coordonnée par la communauté internationale sont essentiels pour parvenir au succès.
- 9.3 S'est engagée à développer un cadre efficace de relèvement et de reconstruction. Ce cadre de relèvement a les objectifs suivants :

- ◆ mieux définir les rôles et responsabilités dans le cadre d'arrangements institutionnels clairs ;
- ◆ capitaliser de manière efficace sur les points forts de chaque partie intéressée ;
- ◆ placer formellement les pays en position d'autorité dans le cadre de la prise de décisions et l'allocation des ressources ;
- ◆ intégrer systématiquement la réduction des risques de catastrophe dans la reconstruction et le redressement ;
- ◆ apporter une connaissance et des enseignements pertinents au moment opportun ; et
- ◆ aider à établir des systèmes robustes et transparents de vérification de la qualité et des résultats.

9.4 S'est engagée à développer des systèmes et des instruments améliorés pour le financement du redressement et de la reconstruction et a accueilli positivement l'autorité de la Banque Mondiale et le rôle d'autres institutions financières internationales dans cet effort. Ces mécanismes procureraient l'accès à un financement fiable de la reconstruction ; augmenteraient la capacité de gérer l'afflux de ressources ; intégreraient de manière efficace les ressources de donateurs non traditionnels ; et faciliteraient l'accès au marché mondial des capitaux.

9.5 A encouragé une pratique globale de la connaissance de la reconstruction et du redressement, mettant en contact les praticiens et les réseaux travaillant dans la reconstruction et le redressement pour procurer un accès ouvert aux données et informations.

10. La troisième session de la Plate-forme mondiale a clôturé ses travaux par un appel à une autorité mondiale renforcée pour s'occuper des risques croissants encourus pour la stabilité et la durabilité générés par notre approche du développement. Un suivi de la synthèse du président sera assuré et présenté à l'occasion de la quatrième session de la Plate-forme mondiale.

Engagements à la deuxième session de la Plate-forme mondiale en 2009

- ◆ D'ici 2011, des évaluations nationales portant sur la sécurité des établissements éducatifs et de santé existants devront être entreprises.
- ◆ D'ici 2015, des plans d'action concrets pour sécuriser les écoles et les hôpitaux devront être développés et mis en oeuvre dans tous les pays exposés aux risques de catastrophe.
- ◆ La réduction des risques de catastrophe devra être incluse dans tous les programmes scolaires au cours de cette même année.
- ◆ D'ici 2015, toutes les grandes villes des régions exposées aux risques de catastrophe devront inclure et mettre à exécution des mesures de réduction des risques de catastrophe dans leurs codes de construction et d'utilisation des bâtiments.
- ◆ Des objectifs ont également été proposés pour : des évaluations nationales des risques, des plans municipaux anti-sinistres, des systèmes de première alerte, les risques liés à l'eau et la mise en application des codes de construction des bâtiments.
- ◆ Le secrétaire général des Nations Unies a réclamé un objectif afin de réduire de moitié les pertes humaines liées aux catastrophes d'ici 2015, lorsque le cadre d'action de Hyogo arrivera à expiration.
- ◆ 10% des fonds d'aide humanitaire pour les travaux de réduction des risques de catastrophe.
- ◆ 10% comme objectif de participation aux projets de reconstruction et de redressement après les catastrophes et aux plans nationaux de préparation et de réactivité.
- ◆ Au moins 1% de l'ensemble des financements du développement national et de tous les financements d'assistance au développement devront être attribués aux mesures de réduction des risques, en tenant

compte de la qualité de l'impact.